



# Dynamiques paysannes

## LES FILIÈRES AVICOLES AFRICAINES FACE AUX IMPORTATIONS DE POULETS CONGELÉS

### Sommaire

Contexte international

Contexte africain

Conséquences des importations massives de poulets: le cas du Cameroun

Réactions et alternatives

Pour conclure

Réactions

Références

## Introduction

SOS Faim Belgique et Luxembourg entendent porter certaines préoccupations de leurs partenaires du Sud à la connaissance d'un public aussi large que possible. C'est dans cet esprit que ce quatrième numéro de Dynamiques Paysannes aborde la thématique de l'importation massive de poulets congelés en Afrique.

En 2003, le SAILD (Service d'appui aux initiatives locales de développement), un partenaire camerounais, interpelle SOS Faim Belgique et Luxembourg sur ce phénomène. Depuis lors, les deux associations apportent un soutien aux recherches et initiatives du SAILD en vue de construire une campagne nationale de sensibilisation et d'information.

Par ailleurs, le phénomène des poulets congelés est un bon exemple des conséquences de la dérégulation des marchés des produits agricoles suite à des années de libéralisation du commerce international. Cette dérégulation concerne tant les pays du Nord que du Sud. C'est pourquoi une campagne de sensibilisation et de pression, à laquelle SOS Faim prendra part activement, sera menée prochainement en Europe parallèlement à celle du Cameroun.

## Contexte international<sup>(1)</sup>

L'agriculture mondiale emploie une population active de l'ordre de 1 milliard 300 millions de personnes.<sup>(2)</sup> Dans les pays du Sud de la planète où vivent près de 80% de la population mondiale, c'est plus de la moitié de la population active qui est présente dans cette activité: 50% en Chine, 60% en Inde et près de 70% en Afrique.<sup>(3)</sup>

Depuis une vingtaine d'années, différentes institutions internationales promeuvent la libéralisation généralisée du commerce des produits agricoles. L'objectif annoncé est d'assurer un développement économique par une libéralisation des échanges, en limitant les mesures de politique agricole qui interfèrent dans le libre jeu du marché et apportent un soutien et une protection à l'agriculture. Contrairement aux effets escomptés, la libéralisation des produits agricoles imposée par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce a entraîné des effets dramatiques, notamment pour les paysans défavorisés:

*«La plupart des pays industriels avancés ont édifié leur économie en protégeant judicieusement et sélectivement certaines de ces branches, jusqu'au moment où elles ont été assez fortes pour soutenir la concurrence étrangère. [...] Contraindre un pays en développement à s'ouvrir à des produits importés qui vont rivaliser avec certaines de ses industries, dangereusement vulnérables à la concurrence de leurs homologues étrangères bien plus puissante, peut avoir de désastreuses conséquences sociales et économiques. Les paysans pauvres des pays en développement ne pouvant évidemment pas résister [...], des emplois ont été systématiquement détruits avant que les secteurs industriel et agricole nationaux aient pu engager une dynamique de croissance forte et en créer de nouveaux. [...]»<sup>(4)</sup>*

S'inscrivant dans la croissance globale des échanges de produits agricoles, le marché des

produits avicoles mondial est en constante augmentation comme le montrent les données reprises dans ce tableau.

	1999	2000	2001	2002	2003
Abattages de viande de volaille mondiale (en 1000 tec – tonnes équivalent carcasse) (*)	65 427	68 676	71 047	73 869	75 200
Volume total d'exportation de viandes volailles par les principaux pays exportateurs (5) (en 1000 tec) (**)	5 458	5 918	6 602	6 657	6 838

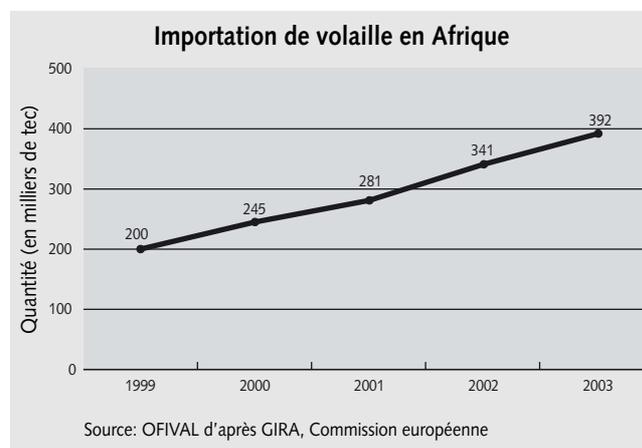
(\*) OFIVAL d'après GIRA, FAO, Commission européenne

(\*\*) OFIVAL d'après GIRA, Commission européenne

Pour 2003, les principaux échanges internationaux ont augmenté de 2.7%. Globalement, quatre pays ont assuré près de 90% des exportations mondiales: les Etats-Unis (36%), le Brésil (31%), l'Union européenne (15%) et la Thaïlande (8%). Parmi ces quatre pays exportateurs, les ventes de l'Union européenne sont les seules à avoir déclinées en 2003. En 2003, cinq pays ont assuré près de 2/3 des importations mondiales de viande de volailles, à savoir la Russie (20%), le Proche et le Moyen-Orient (15%), l'Union européenne (12%), le Japon (9%) et la Chine (8%).<sup>(6)</sup>

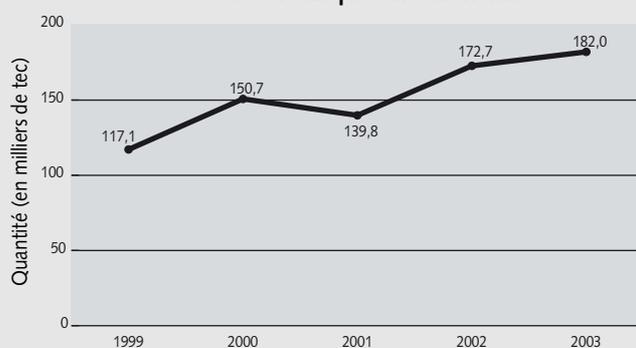
## Contexte africain

L'Afrique (en excluant l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord), a augmenté de façon constante le volume de ses importations de viande de volaille ces dernières années. Depuis quatre ans, le volume des importations croît en moyenne annuelle de 18,4%.



L'Union européenne (UE) est un des grands fournisseurs de l'Afrique subsaharienne. Alors que le volume global du commerce extérieur de viande de volaille de l'UE a baissé entre 2002 et 2003, le volume du commerce extérieur de poulets vers l'Afrique ne cesse de croître (exception faite de l'année 2001). En 2003, la progression est de plus de 5%. Comparée au taux de croissance des importations africaines de poulets (18,4%), cette progression témoigne de la baisse de la part relative des produits d'origine européenne dans les importations africaines.

**Exportation de poulets de l'Union européenne vers l'Afrique subsaharienne**



Source: OFIVAL d'après Commission européenne et Douanes

87% des exportations européennes de volaille pour l'année 2003 étaient des produits congelés dont:

- ▶ 42% de découpes désossées congelées de poulets;
- ▶ 28% de poulets entiers congelés;
- ▶ 17% de découpes désossées congelées de dindes.<sup>(7)</sup>

Si l'origine et la quantité des importations de poulets varient d'un pays à l'autre, il apparaît clairement que tous les pays africains doivent faire face à des importations croissantes. La présentation de trois situations nationales nous permet d'illustrer cette tendance.

### ■ Le Cameroun

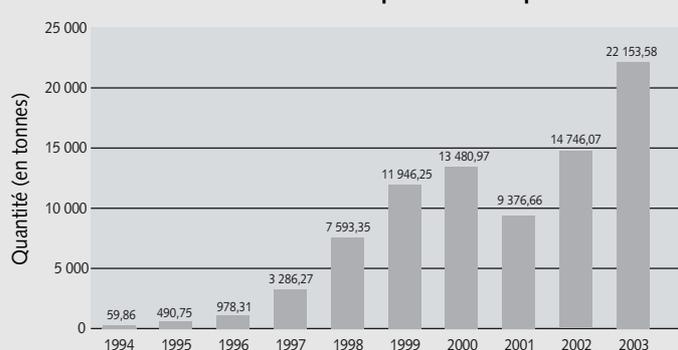
La mesure de l'importation massive de poulets congelés au Cameroun a été analysée de

façon approfondie par un regroupement de deux associations locales: le SAILD (Service d'appui aux initiatives de développement) et l'ACDIC (Association citoyenne pour la défense des intérêts communs)<sup>(8)</sup>. Toutes les données reprises ici sont tirées de leur étude<sup>(9)</sup>.

Au Cameroun, plus de 2/3 de la population active vit du travail de l'élevage ou de la terre. Les femmes et les ménages ruraux pauvres sont les plus concernés par cette activité.

Si les importations de volaille débutent en 1995, date de l'adhésion du Cameroun à l'OMC, jusqu'en 1996, l'importation de viande de volaille reste en réalité très faible et sans grand danger pour la production locale. Mais les choses changent fondamentalement à partir de 1997, année à partir de laquelle la croissance des importations est exponentielle

**Cameroun: évolution des importations de poulets**



Source: Données des services de la mécanographie et de la direction des douanes du port de Douala

En 1996, le Cameroun importait 978 tonnes de poulets congelés, en 2003, 22.154 tonnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 300%.

Le MINEPIA (Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales) est théoriquement chargé de délivrer des autorisations de quota avant toute importation. On constate cependant un dépassement systématique et important des importations réelles par rapport aux quotas autorisés par l'administration.

Selon l'étude du SAILD/ACDIC, pour 100 tonnes autorisées, on en importe effectivement 300.

Parmi les dix premiers pays exportateurs de poulets congelés vers le Cameroun en 2003 se trouvent 6 pays de l'Union européenne. L'Espagne et la Belgique en exportent à elles seules 87%.

### ■ Sénégal<sup>(10)</sup>

La filière avicole au Sénégal joue un rôle important puisque le secteur totalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 30 milliards de FCFA et contribue au PIB pour un montant de 23 milliards FCFA soit 16 à 17% du PIB de l'élevage. La filière est intégrée, de l'élevage de reproducteurs à l'abattage. La filière emploie directement ou indirectement 10.000 personnes.

Malgré une apparente santé, la filière a été

surtout depuis 2002 et une baisse de la production locale.

Les importations sont essentiellement constituées de morceaux congelés (86%) et plus de 70% de celles-ci viennent de l'Union européenne. Les Pays-Bas et la Belgique comptent pour 62% de ces importations.

Depuis la mise en application du TEC et l'explosion des importations qui s'en est suivie, l'activité avicole au Sénégal a été réduite de 30%.

### ■ Togo<sup>(12)</sup>

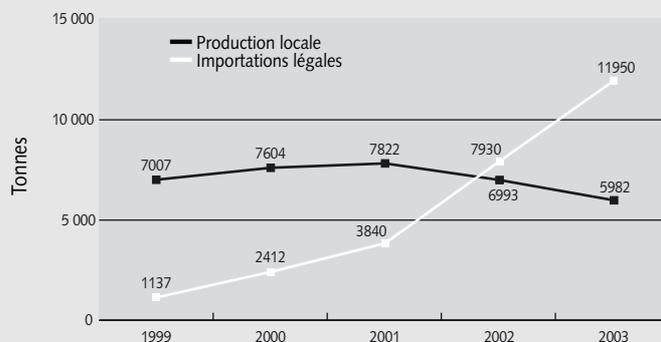
A la différence d'autres pays sahéliens, le Togo n'est pas a priori un pays à vocation d'élevage. Ainsi, d'après les résultats du dernier recensement agricole (1996), seulement 1% de la population pratiquerait l'élevage au sens strict. En revanche, près des 2/3 des exploitations agricoles combinent l'agriculture et l'élevage.

Au Togo, la production locale de volaille est passée de 6,4 millions de têtes en 1990 pour atteindre 8,1 millions de têtes en 2000. Mais en deux ans, la production a amorcé une chute pour en arriver en 2002 à 6,1 millions de têtes.

On note sur une longue période (de 1994 à 2002) une augmentation des volumes d'importation de viande de poulets congelés d'Europe. Ces importations portent essentiellement sur des volailles mortes entières ou en morceaux.

Dans le cas du Togo, mais ce constat semble pouvoir être généralisé à l'ensemble des pays touchés par le phénomène, le poulet de chair congelé importé rentre moins directement en concurrence avec la production locale traditionnelle ("les poulets du village") qu'avec celle des producteurs semi-industriels et industriels. Depuis quelques années, ces producteurs voient leur marché se restreindre et les importations ne font que rendre encore

**Sénégal: évolution de la production locale et des importations de viande de volaille**

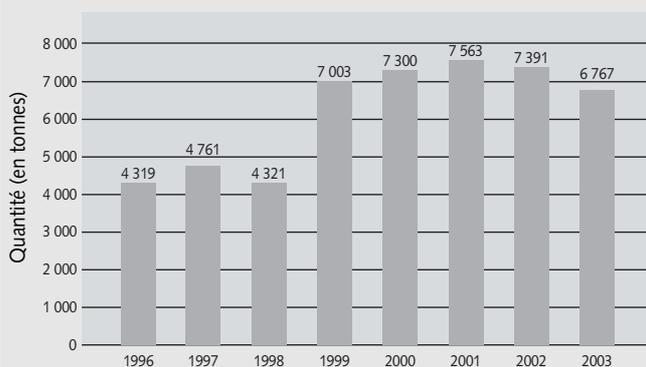


Source: Direction de la prévision et de la statistique et direction de l'élevage - Sénégal

fortement touchée par la mise en application en 2000 du tarif extérieur commun (TEC) de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) qui a divisé les droits de douane des importations de poulets par 3, passant d'environ 60% à 20%<sup>(11)</sup>. Cette réduction a augmenté considérablement les importations de poulets et cuisses de poulet au détriment de toute la filière locale.

La tendance s'est donc inversée avec une constante augmentation des importations

Evolution des importations de volaille congelée au Togo



Source: Division Santé Animal, DEP, Direction des Douanes

plus critique, voire impossible, leur situation économique et sociale.

### Conséquences des importations massives de poulets: le cas du Cameroun

A travers leur étude, le SAILD/ACDIC démontre les effets catastrophiques de l'importation pour les consommateurs et sur la filière avicole locale et l'économie nationale.

Comme en attestent les conclusions d'un séminaire organisé en avril 2004, à Yaoundé (Cameroun) par le SAILD/ACDIC et rassemblant des représentants de dix pays, les constats mis en évidence au Cameroun peuvent aisément être généralisés à l'ensemble des pays africains confrontés aux importations de poulets congelés.

#### ■ Effets pour les consommateurs

Le SAILD/ACDIC a, dans le cadre de ses recherches, fait une enquête sur différents marchés et lieux d'approvisionnement en poulets congelés. 200 échantillons ont été prélevés en présence d'un huissier et leur analyse a été effectuée par l'Institut Pasteur de Yaoundé. Il ressort de ces analyses que plus de 83,5% des échantillons se sont révélés "non conformes aux critères microbiologiques donc impropres à la consommation".

La non-conformité des produits est notamment due à des conditions minimales d'hygiène pour la conservation et le stockage des produits congelés qui ne sont pas respectées et à de multiples ruptures dans la chaîne de froid. La traçabilité des produits importés étant inexistante, la qualité des produits avant leur arrivée sur le territoire camerounais n'est pas maîtrisée.

Sur les échantillons prélevés, les poulets congelés hébergent une flore totale de 3.000.000/gramme (les critères microbiologiques européens recommandent un maximum de flore totale de 500.000/gramme). 15% des échantillons sont aussi porteurs de salmonelles. La consommation de poulets congelés au Cameroun expose les consommateurs à des intoxications alimentaires (salmonelloses, gastroentérites), des infections urinaires, etc.<sup>(13)</sup>

#### ■ Conséquences économiques

L'importation de poulets congelés au Cameroun a eu des répercussions négatives croissantes sur l'économie nationale. Ce ne sont pas seulement les producteurs qui sont touchés mais également les fournisseurs qui composent les aliments, les producteurs de céréales, les transporteurs, les plumeurs, etc.

Entre 2000 et 2003, la production nationale est passée de 21.000 tonnes (couvrant 60% des besoins) à 13.000 tonnes, soit une baisse de près de 50%. A l'inverse, les importations sont passées de 13.500 tonnes à 22.150 tonnes.

Pour l'année 2003, les pertes en devises du fait de l'importation des poulets congelés ont été chiffrées à 10,5 milliards de FCFA, soit plus de 16 millions d'euros. Toute la filière est menacée et l'aviculture, pan économique dynamique il y a une dizaine d'années, voit sa production diminuer de 10% chaque année.

## ■ Conséquences sociales

Selon le SAILD/ACDIC, depuis l'explosion des importations, 110.000 emplois ont été supprimés dans le secteur avicole avec un manque à gagner annuel en terme de production de 7 milliards de FCFA.

Le secteur est en déliquescence et les aviculteurs viennent grossir la masse de chômeurs. Incapables de vendre leurs productions, les paysans quittent les campagnes pour les villes à la recherche d'emploi. Une enquête réalisée en 2003 sur base d'un échantillon de 100 petits éleveurs actifs en 1996 a montré que 92% d'entre eux ont abandonné l'activité car celle-ci n'était pas rentable.

Les emplois perdus sont en majorité des emplois ruraux (éleveurs, agriculteurs) mais également urbains (plumeurs, commerçants). La crise de la filière accroît le malaise social et réduit encore le pouvoir d'achat déjà peu élevé de dizaines de milliers de personnes.

## Réactions et alternatives

Plusieurs champs de réactions s'offrent aux citoyens, associations et responsables politiques pour freiner l'importation des poulets congelés et relancer le secteur avicole local en Afrique. Certaines ont déjà été mises en œuvre à une échelle nationale et pourraient être répétées ou généralisées, d'autres, plus neuves, sont envisageables.

### ■ Actions sur les prix des importations

L'Accord sur l'Agriculture (OMC) donne la possibilité aux pays en voie de développement de ne pas tarififier leur protection et de consolider les droits de douane à des taux libres (dits taux plafonds). Du fait de la mise en œuvre des Plan d'Ajustement Structurel, la plupart d'entre eux ont des niveaux de protection très faibles. La tarification aurait donc été extrêmement défavorable pour ces

pays, d'où le choix du taux plafond pour nombre d'entre eux. Ce taux plafond leur permet, le cas échéant, d'augmenter leur niveau de protection. Ces pays n'ont pas d'obligation de réduire ce taux plafond.<sup>(14)</sup>

Par exemple, le Cameroun pourrait décider de fixer des droits de douane sur la viande de volaille au niveau plafond notifié à l'OMC, c'est-à-dire 80% (actuellement les viandes de volaille sont taxées à 20%).<sup>(15)</sup>

Les Etats peuvent également invoquer la loi 98/012 relative au dumping. Selon cette loi, il y a dumping lorsque "le prix de vente du produit importé est inférieur à celui qui est normalement pratiqué dans le pays d'origine". Si un dommage important a été constaté, le ministère en charge de l'Economie et des Finances impose un droit anti-dumping, dont le taux ne peut dépasser la différence de prix, et dont la durée d'application est limitée au temps nécessaire pour compenser le dommage.<sup>(16)</sup>

*«Les morceaux de poulets congelés n'ont pas de valeur dans l'Union européenne, parce qu'il n'y a pas de demande, et donc pas de marchés pour ces produits. Le seul marché alternatif est la nourriture pour chien. Si les fournisseurs vendent leurs produits en Afrique, c'est parce que le prix offert par les pays africains est plus élevé que le prix offert par l'industrie des aliments pour chien. Donc, il y a dumping économique au regard du prix du poulet entier, bien qu'il n'y ait ni subside à l'exportation, ni subside à l'importation.»<sup>(17)</sup>*

L'argument du dumping pourrait également être évoqué en relation avec les subsides alloués à la production de céréales, qui constituent l'alimentation de base des poulets et contribuent à plus de 50% de leurs coûts de production.

D'autre part, dans le cadre des règlements de l'OMC, institution gardienne du respect de

la libéralisation des marchés, il est autorisé qu'en cas de forte hausse du volume d'importation ou de chute importante des prix des produits importés, un pays peut ajouter un droit additionnel au droit de douane existant, dans le cadre de la clause spéciale de sauvegarde. L'objectif le plus courant est de protéger les producteurs locaux. Le droit additionnel ne peut être supérieur à 30% du droit de douane normal et ne peut être maintenu que jusqu'à la fin de l'année où il a été mis en place. Cependant, cette clause spécifique de l'Accord agricole n'est pas utilisable en cas de tarification à taux plafond, ce qui est le cas de nombreux pays en développement comme le Sénégal ou le Cameroun.<sup>(18)</sup>

En décembre 2000, suite à un problème d'accroissement notable des importations, le Sénégal a demandé à l'OMC une dérogation pour maintenir un système de prix de référence minimal<sup>(19)</sup> applicable à 29 produits finis, dont la volaille, le lait en poudre et le lait concentré. Cette demande était motivée par des problèmes de compétitivité liés à l'étroitesse du marché local, au manque d'infrastructure efficiente, aux coûts importants des facteurs de production et au manque de capacité à recourir aux mesures de sauvegarde. Cette demande a été acceptée pour le secteur de la volaille en 2002.<sup>(20)</sup>

### ■ Actions de mobilisation

Au niveau de la population, une information et une sensibilisation à la problématique des congélateurs et leurs effets néfastes pourraient susciter un mouvement citoyen fort de consommation de la production locale. Les citoyens seraient invités à poser un acte économique en achetant uniquement des produits locaux.

Mais, les expériences de mesures de boycott en Europe ont montré leurs limites puisque, malheureusement, elles n'ont jamais donné les résultats espérés. Pourtant, le pouvoir d'achat des européens et la diversité des produits dont ils jouissent facilitent cet acte,

contrairement aux ménages africains dont le budget est restreint et qui ont moins de choix au niveau des produits.

Au niveau politique, les organisations de la société civile pourraient intervenir auprès de leurs élus pour, par exemple, les contraindre à mettre en application les lois et les règlements existants (quotas, règles sanitaires, etc). Il est aussi de leur ressort de faire pression sur leurs responsables pour que, au besoin, ils mettent en place de nouvelles réglementations plus appropriées. C'est le rôle que l'ACDIC veut jouer au Cameroun et que des organisations paysannes jouent au Sénégal et en Côte d'Ivoire notamment.

### ■ Les mesures de restrictions

Plusieurs pays africains ont déjà suspendu, pour une période déterminée en invoquant des raisons sanitaires, les importations de poulets. Ainsi au Cameroun, des mesures de suspension de l'importation de viande de bœuf suite à la maladie de Creutzfeldt-Jacob (décret n°048/MINDIC/CAB du 26 juillet 1996) ont été étendues le 10 novembre 2000 à toutes les viandes (dont la viande de volaille) suite à la crise de la dioxine. On a noté en 2001 une baisse notable des importations. Cette mesure de restriction n'a d'ailleurs pas encore été officiellement levée, ce qui n'a pas empêché la reprise, dès 2002, de la croissance des importations.

Toujours à la faveur des multiples épizooties qui se sont manifestées en Europe, les chefs d'Etat de la CEMAC (Communauté économique de l'Afrique centrale) prenaient la décision de suspendre les importations de viande congelée européenne.<sup>(21)</sup> Mais sans impact notable sur les importations de volaille dans la région.

En 2003, le gouvernement sénégalais a aussi détruit plus de 1000 tonnes de produits avicoles contaminés. Ces produits venaient des Etats-Unis et avaient été embarqués malgré des analyses défavorables.



Le Togo, de 1989 à 1992, et le Burkina Faso ont également pris des mesures de restriction d'importation sur base des considérations sanitaires.

### ■ Mesures d'accompagnement

Quelles que soient les mesures de limitation des importations, des mesures d'accompagnement de la relance de la production locale devront être portées par les différents acteurs impliqués dans la filière avicole: les gouvernements et ministères en charge des questions économiques et agricoles, les structures d'appui au monde paysan, les centres de recherche, les organisations paysannes, etc. La relance des filières passe notamment par leur modernisation, l'amélioration de leur compétitivité, une meilleure organisation. Il ne faudrait pas que la limitation d'importation ait une incidence à la hausse sur les prix des poulets locaux, privant les ménages à bas de revenus de protéines animales et suscitant dans la foulée des mouvements sociaux urbains.

### Pour conclure

Le commerce croissant de poulets congelés et ses conséquences pour les populations des économies défavorisées, sur la santé des consommateurs et sur l'environnement, ravivent le débat sur le maintien de l'agriculture dans le système de libéralisation des échanges de l'OMC.

L'agriculture doit-elle, comme le proclament de nombreuses organisations paysannes du Nord et du Sud, bénéficier d'un cadre politique de règlement des échanges qui lui soit propre ou, au contraire, l'agriculture doit-elle être considérée comme un secteur commercial comme les autres?

Pour les 35 organisations paysannes réunies à Dakar en mai 2003:

*«La première exigence de solidarité est d'éviter que des exportations viennent déstabiliser les marchés internes d'autres pays. La*

*priorité est à donner à l'approvisionnement du marché intérieur. L'accès au marché doit se faire sans dérégulation du marché du pays importateur. Il faut viser l'élimination de toutes les formes de dumping.*

*Les règles du commerce ne peuvent pas empêcher un pays de favoriser un système de production durable, basé sur des exploitations familiales.»<sup>(22)</sup>*

L'exemple des difficultés causées par les importations de poulets congelés relance ce débat.

#### Notes

- (1) Cette partie a été réalisée sur base notamment du travail de Denis Horman, Mondialisation libérale et pauvreté paysanne, GRESEA, 2004
- (2) Alternatives Sud, Question agraire et mondialisation, points de vue du Sud, Centre Tricontinental, Ed. L'Harmattan, Vol IX 4 (2002)
- (3) Jacques Berthelot, L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation, Ed. L'Harmattan, 2001
- (4) Joseph Stiglitz, La grande Désillusion, Ed. Fayard 2002, p.42
- (5) A savoir: les Etats-Unis, l'Union européenne, le Brésil, la Chine, la Thaïlande, les pays accédant à l'UE, la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie, la Bosnie et la République fédérale de Yougoslavie.
- (6) OFIVAL, Le marché des produits carnés et avicoles en 2003
- (7) OFIVAL, Le marché des produits carnés et avicoles en 2003
- (8) Pour en savoir plus sur le SAILD: [www.saild.org](http://www.saild.org) ou sur l'ACDIC: [www.acdic.org](http://www.acdic.org)
- (9) L'importation massive de poulets congelés au Cameroun: Etat des lieux, enjeux et alternatives. SAILD/ACDIC, avril 2004.
- (10) Cette partie a notamment été réalisée sur base d'une étude de chercheurs du Bureau d'analyse macro économique (BAM) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA).
- (11) Le niveau maximum du tarif extérieur commun est de 20%.
- (12) Le contenu de cette partie se base sur le rapport de Thierry De Coster et Malko Tchalla, Les importations de poulets de chair au Togo en provenance de l'Union européenne, avril 2004, réalisé à la demande de SOS Faim.
- (13) Le rapport de l'Institut Pasteur est disponible auprès du SAILD: [saild@camnet.cm](mailto:saild@camnet.cm).
- (14) SOLAGRAL, Les agriculteurs du Sud et l'OMC, 2001, France
- (15) Bénédicte Hermelin, La politique commerciale du Cameroun vis-à-vis des importations de viande de volaille, GRET, note de décembre 2002 faite à la demande de SOS Faim.
- (16) Bénédicte Hermelin, ibidem
- (17) Bénédicte Hermelin, Agricultural dumping: the case of chicken in Western and Central Africa, mars 2004
- (18) SOLAGRAL, Les agriculteurs du Sud et l'OMC, 2001, France
- (19) Dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane
- (20) FAO, Impact of import surges: country case study results, avril 2004
- (21) Décision N° 08/UEAC-199-CEBEVIRHA-CM-03 du 14 décembre 2000
- (22) Déclaration de Dakar: Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires, mai 2003, texte complet disponible sur [www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be).

Dans chaque numéro, nous vous proposons les réactions de quelques uns des lecteurs aux numéros précédents, le but étant toujours de prolonger le débat et les échanges. N'hésitez pas, vous aussi, à nous faire part de vos réactions !

■ Réaction de Jean-Claude Deveze (ingénieur, France) au 3ème numéro de Dynamiques Paysannes: Jean-Claude Deveze nous a transmis un article en cours de finalisation intitulé "Les agricultures familiales africaines entre survie et mutations". Dans cet article, il apporte un éclairage sur les enjeux de l'évolution de l'agriculture familiale:

«Les agricultures familiales se trouvent à un carrefour entre la voie de l'insertion dans les économies nationale et mondiale ou celle de la marginalisation. Elles doivent donc relever des défis importants pour ne pas être laminées: répondre à une demande alimentaire croissante, s'intégrer dans les échanges nationaux et internationaux, assurer des revenus et donc des emplois pour faire face aux augmentations de population, veiller aux conditions d'accumulation et de renouvellement des forces productives, maintenir des ressources naturelles face à une extension des zones de production, sécuriser le foncier et

améliorer les structures des exploitations. [...] Qu'on le veuille ou non, il ne sera pas possible d'échapper à la question de l'avenir des zones rurales africaines. Une des meilleures réponses n'est-elle pas de favoriser leur développement agricole et donc d'appuyer la modernisation des agricultures familiales?»

Si vous souhaitez recevoir l'article dans son intégralité, adressez-vous à Julie Janssens [jjja@sosfaim.be](mailto:jjja@sosfaim.be)

■ Réaction de François Vandercam (agronome, Belgique):

«Il manque à mon avis une question importante: comment résoudre le dilemme entre la nécessité d'agrandissement (dans une certaine mesure) des exploitations familiales afin de les rendre performantes et durables et la logique de préservation sociale et culturelle qui demande de minimiser l'exclusion et l'exode rural?».

## RÉFÉRENCES

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous proposons des références de sites Internet, de bulletins électroniques, d'ouvrages qui peuvent prolonger les débats, nourrir les discussions, faire avancer la réflexion.

### ■ Site Internet et bulletins électroniques

**[www.oecd.org/sah](http://www.oecd.org/sah)** Site du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Il édite également une Newsletter (en français et en anglais).

**[www.agricord.peasantsworldwide.net](http://www.agricord.peasantsworldwide.net)** Site de Agri-agencies (Organisation de coopération au développement en relation avec des organisations paysannes et rurales européennes).

**[www.agritrade.cta.int](http://www.agritrade.cta.int)** Site du CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale). Il publie aussi une Newsletter chaque mois.

**[www.wto.org](http://www.wto.org)** Site de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). On y trouve un foisonnement d'informations et de nombreux documents et on a la possibilité de s'inscrire à divers bulletins électroniques.

### ■ Publications/Ouvrages

**Forces Paysannes** Une publication trimestrielle éditée par le CRAFOP (Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes), une ONG de Développement active en RDC travaillant avec des organisations paysannes. Pour obtenir ce bulletin, contactez Modeste-Pierre ISHOMBA [ishombamodeste@yahoo.fr](mailto:ishombamodeste@yahoo.fr)

**Grain de sel** La revue de l'Inter-réseaux aborde dans son dossier du mois de mars les politiques agricoles. [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

**SOS Faim et les organisations paysannes**

Depuis 1964, SOS Faim Belgique et depuis 1993 SOS Faim Luxembourg soutiennent des organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Leurs actions sont construites autour de trois axes de travail: l'appui au développement institutionnel et organisationnel, le soutien aux activités économiques et la défense des intérêts des producteurs au niveau belge, luxembourgeois et européen.

Dans ce cadre, SOS Faim Belgique et Luxembourg ont créé "Dynamiques Paysannes", un bulletin trimestriel diffusé en français, espagnol et anglais.

Les objectifs de Dynamiques Paysannes sont de:

- faire connaître le plus largement possible les organisations paysannes et de producteurs: quels sont leurs actions et leurs expériences? Quels sont les problèmes qu'elles rencontrent et les solutions qu'elles y apportent? Quelles sont leurs positions et leurs propositions sur des matières qui les concernent?
- créer un espace de débats, d'échange d'expériences et de réflexions sur des thèmes relatifs au développement des organisations paysannes, de l'agriculture et du monde rural;
- informer sur les politiques qui influencent les actions des organisations paysannes du Sud.

Vous pouvez retrouver ce numéro en version téléchargeable en français, en anglais et en espagnol sur le site internet de SOS Faim Belgique [www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be) et sur le site de SOS Faim Luxembourg [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

Ce bulletin a été réalisé par Julie Janssens ([jjj@sosfaim.be](mailto:jjj@sosfaim.be)), Gestionnaire Projets Information et par Jean-Jacques Grodent ([jjg@sosfaim.be](mailto:jjg@sosfaim.be)), Responsable du Service Information à SOS Faim Belgique.

**Vous souhaitez réagir par rapport à la thématique abordée dans ce numéro de Dynamiques Paysannes? Vous voulez donner votre avis, apporter un complément d'information, etc? Adressez-vous à Julie Janssens, [jjj@sosfaim.be](mailto:jjj@sosfaim.be) ou 00 32 3 548 06 73**

---

## Contacts

SOS Faim – Action pour le développement  
Rue aux Laines, 4 – B 1000 Bruxelles – Belgique  
Tél: 32-(0)2-511.22.38 – Fax: 32-(0)2-514.47.77  
E-mail: [info@sosfaim.be](mailto:info@sosfaim.be) – Site internet: [www.sosfaim.be](http://www.sosfaim.be)

SOS Faim – Action pour le développement  
Résidence "Um Deich" bloc C, 9 rue du Canal  
L - 4050 Esch-sur-Alzette – Grand Duché du Luxembourg  
Tél: 352-49.09.96 – Fax: 352-49.09.96.28  
E-mail: [info@sosfaim.org](mailto:info@sosfaim.org) – Site internet: [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

Dynamiques Paysannes est réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération au Développement, du ministère des Affaires étrangères belge et du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

